



Boëmond, archevêque de Trèves, fait connaître qu'il a fait un traité avec Wenceslas, duc de Luxembourg, au sujet de difficultés existantes entre l'archevêché de Trèves et le duché de Luxembourg. Freudenberg, le château et la ville, ainsi que Freudencop resteront sous les deux souverainetés. La collation de la cure d'Usme est également réglée; la marche de Talvang et le château de Troneck et Bübingen resteront fiefs des ducs de Luxembourg. Des arbitres régleront les contestations qui pourront surgir, à savoir pour le duché: Jean d'Ell, chevalier, prévôt de Luxembourg et Frencicken, prévôt de Kettenheim; pour l'archevêché: Gobelon Haller d'Esch et Henri Mülen de Nuwerburg.

Le 7 mai 1361 Johan von Ell constate qu'il y a eu procès devant lui comme prévôt de Luxembourg entre le couvent de Mariendal d'une part et Peter Hayedorn et consorts de Bredenis et Henkin Lieverman de Contern d'autre part, au sujet de la propriété de divers héritages, prés, champs et vignes, sis au ban de Bredenis et qu'il est intervenu entre les parties un arrangement d'après lequel le couvent a été reconnu comme propriétaire des dits héritages.

Le 15 juin 1362 il y a eu déclaration faite par les mayeurs et échevins de la cour d'Oberantven devant Jean d'Ell, chevalier, prévôt à Luxembourg et Jean de Birtringen, au sujet des prestations dues par les habitants de la dite cour au duc de Luxembourg de leurs droits d'usage au Grünewald et des rentes dues aux seigneurs de la dite cour.

Jean, seigneur d'Ell, prévôt à Luxembourg, était frère de Raoul de Sterpigny, sénéchal de Luxembourg, comme je l'ai remarqué plus haut.

En 1355 le jour de St. Thomas, Henri de Warley, écuyer, relève de Raoul, sire de Sterpenich, qu'il nomme son frère, la sixième partie de la grosse et menue dîme de Sterpenich et prie Jean d'Ell, prévôt à Luxembourg, qu'il nomme aussi son frère, de mettre son scel à l'acte.

Par un acte du 1^{er} mars 1371 Raoul de Sterpenich vend à son frère Jean, seigneur d'Ell, la moitié du village de Hagen.

Jean, seigneur d'Ell, s'est marié avec Altzindt, veuve de Jean de Pillich, dont elle avait un fils, nommé Louis.

Jean d'Ell, chevalier et Altzindt, sa femme, d'une part et Louis, fils de feu Jean de Pillich et Alzinde ci-avant nommée, font savoir qu'ils ont fait un arrangement le 22 juin 1368 au sujet des biens délaissés par feu Jean de Pillich, premier mari de la dite Alzinde.

Le 14 juillet 1377 Jean d'Ell fait un nouvel arrangement avec son beau-fils Louis de Pillich au sujet de tous les biens lui délaissés par feu Alzinde, sa femme, mère du dit Louis de Pillich, et qui sont situés à Kansheim (Kanzem), à Kirrich et à Macheren.